

LES SITES AXETRADECAPITAL.COM - TRADEXCAPITAL.CO

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site axetradecapital.com est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 27/01/2025. Il est proposé d'effectuer des placements dans le trading. Ce secteur d'activité est toujours à très haut risque pour les particuliers.

Les sites internet

Le site tradexcapital.co

Il a été créé le 27/11/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/tradexcapital.co>

Le site axetradecapital.com

Il a été créé le 12/02/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/axetradecapital.com>

Nos recherches

Les sites n'ont pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro 02 55 66 13 35

Le numéro 02 55 66 13 43

Le numéro 04 81 69 60 00

Le numéro 04 84 45 39 55

Le numéro 04 89 33 14 27

Le numéro 44 73 89 66 03 99

Le numéro 44 74 41 42 53 94

Le numéro 44 74 41 92 49 19

Le numéro 44 75 20 64 27 41

Le numéro 44 79 33 97 23 04

Les faux noms

Les sites utilisent :

- M. Guillaume GIARDIELLO
- M. William BOURNAND
- M. Thomas CONTI
- M. Edouard MOREAU
- M. Florian DUBUIS
- Mme Chloé LEVINE
- M. Grégory MARIN

Les produits

Il est proposé d'effectuer des placements dans le trading. Ce secteur d'activité est toujours à très haut risque pour les particuliers.

La recovery room (arnaque sur l'arnaque)

Le site [sortplus.help](https://www.sortplus.help) propose d'aider les consommateurs à récupérer les fonds perdus. Il a été créé le 05/08/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/sortplus.help>

Il est à noter que les liens donnant des informations juridiques sur la société qui exploite ce site

renvoient vers la page accueil. Les victimes sont invités à contacter ce site qui se vante de récupérer les fonds perdus.

Les informations juridiques

Le site axetradecapital.com est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 27/01/2025.

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde>

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

